



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP Nord Pas-de-Calais pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGÉ

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

ÉPREUVE EP 2

Travaux en relation avec la clientèle

Phase 2 : Pratique de travaux administratifs et commerciaux
Durée : 20 minutes Maximum

SECTEUR 2 : TOURISME & GRAND TOURISME

Thème : Gestion

SUJET 1

Éléments clés pour le jury :

Réponse :

1) $106 \text{ km} / 62 \text{ kmh} = 1.7 \text{ h}$ soit $1 \text{ h} + 70\% \text{ d}'1 \text{ h} (0,70 \times 60) = 42 \text{ minutes}$
↳ donc $1 \text{ h}42 + 8 \text{ h}00 = 9 \text{ h}42 \text{ mn}$

J'arrive à 9h42.

2) - Billet collectif ;
- Feuille de route CE.

3) les mentions importantes sont :

- Noms et prénoms des personnes qui sont à l'intérieur de l'autocar ;
- Coordonnées de l'établissement pris en charge ;
- Nombre de voyageurs ;
- Itinéraire prévu.

C.A.P Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs	CORRIGÉ	SESSION 2009
EP 2 – Phase 2 : Pratique de Travaux Administratifs et Commerciaux Thème : Gestion		
Durée Globale : 1h00 Maximum	Code : 50 31114	Coefficient : 3
		Page 1/1

ÉPREUVE EP 2

Travaux en relation avec la clientèle

Phase 2 : Pratique de travaux administratifs et commerciaux
Durée : 20 minutes Maximum

SECTEUR 2 : TOURISME & GRAND TOURISME

Thème : Gestion

SUJET 2

Éléments clés pour le jury :

Réponse :

L'amplitude maxi autorisée pour un chauffeur est de 14h00.

- 1) Pour permettre au véhicule d'atteindre un point d'arrêt approprié, le conducteur peut déroger aux articles 6 à 9 dans la mesure nécessaire, pour assurer la sécurité des personnes, du véhicule ou de son chargement, pour autant que cela ne compromette pas la sécurité routière.
- 2) Le conducteur indique la nature et le motif d'une telle dérogation manuellement sur la feuille d'enregistrement ou une sortie imprimée de l'appareil de contrôle ou dans le registre de service, au plus tard à son arrivée au point d'arrêt approprié.

C.A.P Agent d'accueil et de conduite routière - Transport de voyageurs	CORRIGÉ	SESSION 2009	
EP 2 – Phase 2 : Pratique de Travaux Administratifs et Commerciaux Thème : Gestion			
Durée Globale : 1h00 <u>Maximum</u>	Code : 50 31114	Coefficient : 3	Page 1/1

ÉPREUVE EP 2

Travaux en relation avec la clientèle

Phase 2 : Pratique de travaux administratifs et commerciaux
Durée : 20 minutes Maximum

SECTEUR 2 : TOURISME & GRAND TOURISME

Thème : Gestion

SUJET 3

Éléments clés pour le jury :

Réponse :

Proposez de déposer le groupe dans le centre ville pour une visite de reconnaissance à pied (temps libre de découverte).

Prétextez la dépose des bagages à l'hôtel pour le rechercher (plan de ville, GPS, office du tourisme, renseignement auprès des commerçants...).

Effectuer la recherche sans le groupe vous permet de vous organiser plus sereinement, de ne pas être énervé par la recherche de l'hôtel, de gérer les aléas avec l'hôtelier et d'accueillir les clients dans de bonnes conditions.

C.A.P Agent d'accueil et de conduite routière – Transport de voyageurs	CORRIGÉ	SESSION 2009
EP 2 – Phase 2 : Pratique de Travaux Administratifs et Commerciaux Thème : Gestion		
Durée Globale : 1h00 <u>Maximum</u>	Code : 50 31114	Coefficient : 3
		Page 1/1